Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20250618-DG180625D064-DE
Reçu le 24/06/2025

VILLE DE BRIGNAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

OBJET : PRÉVENTION SPÉCIALISÉE
CONVENTION AVEC LE SERVICE DE PRÉVENTION SPÉCIALISÉE DE LA FONDATION AJD MAURICE GOUNON
Renouvellement de la convention de partenariat

N°2025_064

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 juin 2025**

Date de transmission en Préfecture : **24 juin 2025**

Date de mise en ligne : **24 juin 2025**

Date de la convocation du Conseil municipal : **10 juin 2025**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Christine MARCILLIERE**

Membres présents à la séance :
Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Claude MARCOLET - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean-Philippe SANTONI - Christophe GALLAY - Lionel CATRAIN - Christine MARCILLIERE - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Laurence BEUGRAS - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :
Jean-Philippe GILLET (à Michèle EYMARD) - Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Jean PETIT (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Christine MARCILLIERE) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Florence RICHARD (à Anne-Claire ROUANET) - Éric JACQUET (à Jean-Philippe SANTONI) - Isabelle WEULERSSE (à Alain GARDETTE)

Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20250618-DG180625D064-DE
Reçu le 24/06/2025

VILLE DE BRIGNAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

La Ville de Brignais a signé le 18 octobre 2007 un protocole d'accord avec la Fondation AJD-Maurice Gounon et le Département du Rhône. Celui-ci donne la priorité à l'insertion sociale et professionnelle en matière de prévention. Leur mission est de promouvoir des actions spécifiques en direction des jeunes de 11 à 21 ans (possible jusqu'à 25 ans) fragilisés pour les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.

Ce partenariat permet de façon concrète de lutter contre la violence, l'exclusion, la marginalisation, la délinquance et la montée du sentiment d'insécurité. Les actions éducatives sont réalisées avec de jeunes Brignairots soit sur la commune, soit dans les ateliers de la Cellule des Activités de la Prévention Spécialisée (CAPS) à Caluire et Cuire, soit sur des chantiers externes :

- L'action « chantiers d'équipes »
- L'action « vis ta Ville ! »
- L'action « semaine des décrocheurs »
- L'action « chantier permanent AJD Cycles »

En 2024, l'équipe éducative a accompagné 128 situations de jeunes brignairots entre 11 et 25 ans dont 29 nouveaux jeunes pour l'année 2024.

Parmi ces jeunes, 21 ont participé aux actions proposées par les services municipaux soit aux 5 jobs d'été, aux 4 chantiers d'équipes et aux 9 actions "Vis ta Ville". Par ailleurs, 2 jeunes se sont rendus à la Cellule d'Activité de la Prévention Spécialisée à Caluire et Cuire et 4 jeunes du collège Jean Zay ont participé au dispositif « semaine des décrocheurs ».

Une subvention d'un montant de 11 000 € maximum était prévue en 2024 en fonction du temps effectué par des jeunes brignairots sur l'ensemble des 5 actions. Cette subvention permet la rémunération des jeunes qui participent et/ou le financement de leurs projets (pour les mineurs, comme une sortie, un camp, ...). Le montant final attribué s'est élevé à 10 183.50 €.

Pour l'année 2025, le partenariat entre le Département du Rhône, la Ville de Brignais et la Fondation AJD – Maurice Gounon a été redéfini et a amené la commune à participer financièrement au fonctionnement du dispositif de la prévention spécialisée. Ainsi, le Conseil municipal en date du 15 avril 2025 a attribué une participation financière à hauteur de 30 750 € pour la période du 1er mai au 31 décembre 2025.

En conséquence, les crédits destinés au partenariat entre la Ville et la Fondation AJD – Maurice Gounon pour des actions spécifiques au sein ou avec les services municipaux sont impactés par une diminution. Le montant de la subvention proposée au titre de l'année 2025 sera au maximum de 4 000 €. Ce montant sera minoré au prorata du temps éventuellement non effectué, en appui de l'état récapitulatif et du bilan qualitatif transmis en fin d'année par la Fondation AJD.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER la convention de partenariat entre la Ville de Brignais et la Fondation AJD/Maurice Gounon pour des actions spécifiques au sein ou avec les services municipaux, telle qu'annexée au présent rapport,

Accusé de réception en préfecture
069-216900274-20250618-DG180625D064-DE
Reçu le 24/06/2025

VILLE DE BRIGNAIS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 JUIN 2025

- AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout document afférent à ce dossier,
- APPROUVER le versement de la subvention d'un montant de 4 000 € maximum au profit de la Fondation AJD – Maurice Gounon, sous réserve de la bonne réalisation des actions et au vu du bilan qui sera remis au plus tard au 15 janvier de l'année N+1,
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Christine MARCILLIERE

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD

MAIRIE de BRIGNAIS (Rhône)